

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF1105

présenté par
M. Sansu, M. Le Gayic et M. Tellier

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.